

ITALIE

**L'agriculture, l'agro-alimentaire, la pêche
et le développement rural**

Giulio Malorgio

Département Economie et Ingénierie agricole, Université de Bologne

Cette monographie sur l'Italie a été réalisée pour le CIHEAM, dans une double optique :

- ❖ Premièrement, la réalisation d'un numéro spécial de la revue Options Méditerranéennes (Série B, n°61), paru en mai 2008 et dont la coordination a été assurée par le Pr. Mahmoud Allaya (CIHEAM-IAM Montpellier).

- ❖ Deuxièmement, l'actualisation des analyses par pays membre du CIHEAM afin de mettre à disposition ces monographies sur le site Internet du CIHEAM et son Observatoire des agricultures méditerranéennes.

www.ciheam.org

Les opinions, les données et les faits exposés dans cette monographie sont sous la responsabilité des auteurs et n'engagent ni le CIHEAM, ni ses pays membres.

L'agriculture, l'agroalimentaire, la pêche et le développement rural en Italie

Giulio Malorgio

Département d'Economie et d'Ingénierie Agricole, Université de Bologna (Italie)

La réforme de la politique agricole commune (PAC), la poussée vers une libéralisation des marchés internationaux, le progrès technologique, la prise de conscience des exigences et de la protection des consommateurs, la nouvelle problématique des ressources naturelles et de l'environnement sont à la base du changement rapide et important de l'agriculture italienne ces vingt dernières années. La dynamique entreprise par le système économique agroalimentaire italien et par le secteur agricole en particulier est due à la prise en considération, d'une part de l'évolution du cadre économique et politique international, et des exigences des différentes réalités productives et environnementales locales d'autre part.

I - Situation économique et agricole

1. Évolution de l'économie

Durant les vingt dernières années, l'activité économique italienne a enregistré une croissance en dents de scie, avec des années présentant une certaine accélération et d'autres un brusque ralentissement.

Malgré ceci, l'analyse des données montre que, sur la période 1985-2005, le PIB italien est passé de 907 934 millions d'euros (en termes constants) à 1 417 241 millions d'euros, enregistrant un taux de variation annuel de 2,2% en termes réels et de 6,1% en termes courants. Si on considère la période 1995-2005, par contre, le taux de croissance annuel a été inférieur de 1,8 environ % en termes constants.

La valeur ajoutée, pour la période considérée, présente un taux de croissance annuel global de 2% en termes réels, résultat imputable pour la plus grande partie au secteur des services, qui a augmenté en moyenne de 2,8% par an, tandis que l'agriculture enregistre une baisse tendancielle et l'industrie une modeste augmentation en valeurs constantes.

Les résultats sont encore plus divergents si on considère la période 1995/2005 où on relève une plus forte croissance des services et un taux de variation annuel négatif de l'industrie et de l'agriculture.

Durant les vingt dernières années, l'emploi a présenté un taux de croissance annuel de 0,3%, dont 1% provenant du secteur des services (l'industrie ne présentait aucune variation). Le secteur de l'agriculture a accusé une certaine inversion de tendance et a enregistré une perte d'emplois de -3,5% par an. Les actifs agricoles représentent 5,2% des emplois en 2005, contre 11% en 1985. Le taux de chômage a baissé passant de 8,5% de 1985 à 7,7% en 2005.

Toujours durant la période étudiée, la formation brute de capital fixe (FBCF) a enregistré une croissance annuelle de 2,3% en termes constants. Le secteur primaire n'a pas participé à ce résultat, il s'est au contraire contracté de -1,19%. En revanche, la consommation intérieure présente un taux satisfaisant de croissance annuelle (2,3%), stimulée tant par la demande finale intérieure que par la demande extérieure nette, cette dernière ayant notamment contribué à l'augmentation du PIB. Durant ces années, le principal soutien du pouvoir d'achat des ménages est dû à la réévaluation de l'euro, l'augmentation de la masse salariale, aidée principalement par l'augmentation de l'emploi et la baisse de l'inflation. Les dépenses en biens de consommation durables ont bénéficié de la bonne tenue du marché des biens à haut contenu technologique (téléviseurs, ordinateurs, etc.). Les biens non durables ont en revanche pâti du mauvais climat de confiance auquel ils sont tendanciellement plus liés. Dans l'ensemble, la consommation alimentaire a enregistré une modeste augmentation en termes constants dans les années 1985-2005, avec un taux de variation annuel de +0,1% ; elle ne représente plus que 15% du total de la consommation privée des ménages en 2005 contre 23% en 1985.

Malgré les pressions croissantes liées à l'augmentation importante du prix du pétrole, l'inflation s'est encore contractée, et a atteint une moyenne annuelle de 1,7%.

Tableau 1. Principaux indicateurs de l'économie nationale (à prix constants 2005)

	1985		1995		2005		2005/1985	2005/1995
	(mln €)	(%)	(mln €)	(%)	(mln €)	(%)	(Taux Variat. Annuel %)	(Taux Variat. Annuel %)
Produit intérieur brut	907 934		1 187 016		1 417 241		2,25%	1,79%
Valeur ajoutée au prix de base	847 304	100,00	946 931	100,00	1 272 762	100,00	2,06%	3,00%
- agriculture, sylviculture, pêche	39 559	4,67	35 395	3,74	28 761	2,26	-1,58%	-2,05%
- industrie	235 161	27,75	267 037	28,20	265 069	20,83	0,60%	-0,07%
- construction	55 277	6,52	56 766	5,99	76 736	6,03	1,66%	3,06%
- services	517 307	61,05	587 733	62,07	902 196	70,88	2,82%	4,38%
Unité de travail (.000)	22 616	100,00	22 485	100,00	24 192	100,00	0,34%	0,74%
- agriculture, sylviculture, pêche	2 441	10,79	1 699	7,56	1 262	5,22	-3,19%	-2,86%
- industrie	5 528	24,44	5 155	22,93	4 947	20,45	-0,53%	-0,39%
- construction	1 592	7,04	1 528	6,80	1 865	7,71	0,85%	2,07%
- services	13 055	57,72	14 103	62,72	16 118	66,62	1,07%	1,35%
Taux de chômage		0,09		0,11		0,08		
Investissements fixes totaux	185 985		198 120		291 762		2,28%	3,95%
- dont dans l'agriculture	10 046	5,40	8 903	4,49	11 821	4,05	0,83%	2,89%
Consommation privée	527 757		689 200		828 723		2,28%	1,86%
- dont alimentation et boissons non alcoolisées	121 107	22,95	118 192	17,15	124 546	15,03	0,14%	0,53%
Inflation		8,6%		5,4%		1,7%		

Source: Ministère de l'Economie, ISTAT.

2. Économie et structure du secteur agricole

Pendant la période étudiée, le secteur agricole italien a perdu de l'importance dans l'économie du pays. Il représente en 2005 environ 2,3% de la valeur ajoutée totale, tandis qu'en 1985 il représentait environ 4,7%.

De 1985 à 2005, la production totale du secteur primaire a connu un taux de croissance annuel de 1,9%, à prix courants, et la valeur ajoutée a augmenté de 2%. Ceci signifie que, dans l'ensemble, les consommations intermédiaires, notamment la consommation en énergie, ont enregistré une croissance en valeur moins importante que la production agricole, comme il ressort du tableau 2. A prix constants, la production totale agricole a eu un taux de variation annuel de -1,9%, tandis que la valeur ajoutée a baissé de -1,7%, suite à la réduction des consommations intermédiaires.

Le secteur agricole a contribué à la réduction de l'inflation, surtout sur la période entre 1995-2005, car la variation annuelle des prix à la production a été inférieure à l'augmentation de l'indice des prix à la consommation (respectivement +2% et +2,1%).

Tableau 2. Comptes économiques de l'agriculture, des forêts et de la pêche

	à prix constants 2005 (millions €)		
	1985	1995	2005
I - Agriculture et élevage			
Productions végétales	38 838	31 448	25 950
Productions animales	21 779	16 944	14 057
Service	4 900	4 439	4 670
Solde activité secondaire**	-475	15	-164
A. Production agricole finale*	65 042	52 846	44 950
B. Consommations intermédiaires	28 119	19 652	18 341
C=A-B. Valeur ajoutée brute	36 924	33 194	26 171
II - Forêts			
Production forêts	683	586	455
Solde activité secondaire	-	-	1
A. Production forêts finale	683	586	456
B. Consommations intermédiaires	95	97	91
C=A-B. Valeur ajoutée brute	588	489	365
III - Pêche			
Production pêche	3 382	2 639	2 448
Solde activité secondaire	-61	-47	-27
A. Production pêche finale	3 321	2 592	2 216
B. Consommations intermédiaires	1 274	879	702
C = A-B. Valeur ajoutée brute	2 048	1 713	1 513
Agriculture, élevage, forêts et pêche			
A. Production agricole, forêts et pêche finale	69 046	56 024	47 185
B. Consommations intermédiaires	29 487	20 628	19 135
C = A-B. Valeur ajoutée brute	39 559	35 397	28 049

* Valeurs comprenant les subventions directes aux produits

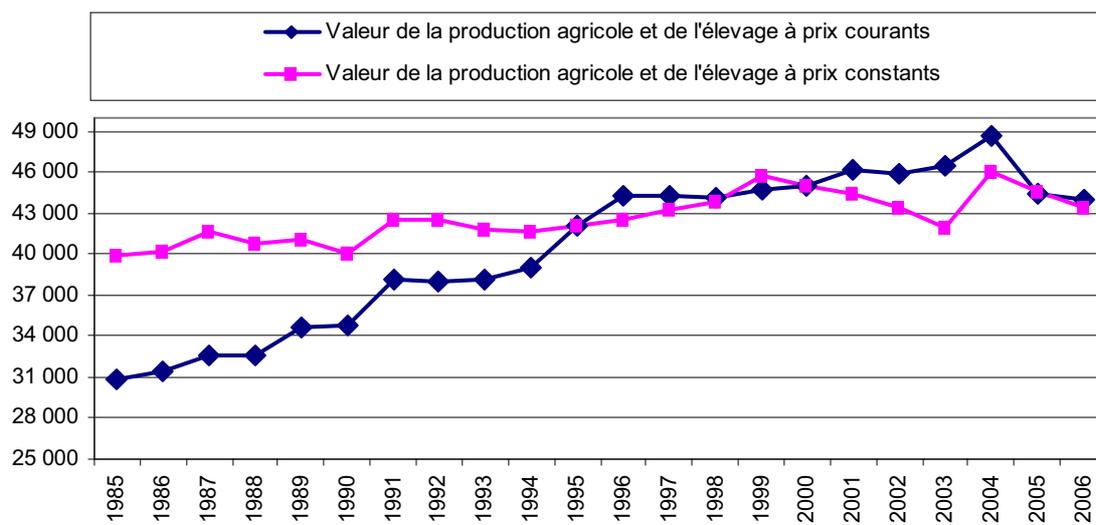
** Le solde de l'activité secondaire est la différence entre la production obtenue par des activités liées à l'agriculture (agritourisme, vente directe des produits) et la production obtenue dans l'activité agricole par d'autres branches des activités économiques.

Source : Ministère de l'Economie, ISTAT.

La production du secteur agricole a été caractérisée par une forte variabilité. Après une période de variation dans les années 80, on note une phase de croissance constante pour toutes les années 90, puis un net ralentissement des quantités et une forte variabilité dans les années 2000.

La persistance des bas niveaux de prix sur la période 1985-2005 a soumis le secteur à rude épreuve, le contraignant à limiter les quantités de consommations intermédiaires (-2,1% de taux de variation annuel). A ces difficultés s'ajoutent la rationalisation de l'offre de production, issue de la réforme de la PAC. Ainsi, le secteur a enregistré une chute annuelle de valeur ajoutée d'environ -1,7% à prix constants de 1985 à 2005.

Figure 1. Valeur de la production agricole à prix courants et constants (1000€)



Source : ISTAT.

La baisse de production de l'agriculture est enregistrée pour quasiment toutes les catégories de produits.

La production de viande a été particulièrement ralentie ces dix dernières années, suite notamment aux problèmes hygiéniques et sanitaires qui ont touché les élevages et aux nouvelles orientations définies par la PAC.

On observe une baisse de la part relative des céréales (8,5% en 2005), de la viande et des fourrages. Par contre, la part des légumes frais a augmenté pour atteindre 17,5% en 2005, ainsi que celle des fruits, des produits vitivinicoles et de l'oléiculture.

Tableau 3. Composition de la production agricole à prix constants (2005)

	1985	2005	Variation % 2005/1985	1985 %	2005 %
Production agricole	38 837 605	25 950 434	-33,2	64,1%	64,9%
Production herbacée	20 550 006	13 277 704	-35,4	33,9%	33,2%
<i>Céréales</i>	7 880 324	3 381 927	-57,1	13,0%	8,5%
<i>Légumes secs</i>	230 222	80 840	-64,9	0,4%	0,2%
<i>Légumes et pommes de terre</i>	8 431 521	7 011 800	-16,8	13,9%	17,5%
<i>Cultures industrielles</i>	1 833 296	1 175 925	-35,9	3,0%	2,9%
<i>Produits de la floriculture</i>	2 174 643	1 627 212	-25,2	3,6%	4,1%
Production fourragère	5 369 208	1 577 395	-70,6	8,9%	3,9%
Production fruitières	12 918 391	11 095 335	-14,1	21,3%	27,7%
<i>Produits vitivinicoles</i>	3 361 510	3 219 050	-4,2	5,5%	8,0%
<i>Produits de l'oliviculture</i>	3 286 778	2 684 134	-18,3	5,4%	6,7%
<i>Agrumes</i>	2 129 740	1 165 280	-45,3	3,5%	2,9%
<i>Fruits</i>	3 787 600	2 828 267	-25,3	6,2%	7,1%
<i>Autres</i>	352 763	1 198 605	239,8	0,6%	3,0%
Production de l'élevage	21 779 025	14 056 981	-35,5	35,9%	35,1%
<i>Viande</i>	14 275 875	8 629 404	-39,6	23,6%	21,6%
<i>Lait</i>	6 141 671	4 528 686	-26,3	10,1%	11,3%
<i>Œuf</i>	817 663	956 886	17,0	1,3%	2,4%
<i>Miel</i>	10 935	22 817	108,7	0,0%	0,1%
Production zootechnique non alimentaire	14 675	10 903	-25,7	0,0%	0,0%
Total	60 616 630	40 007 415	-34,0	100,0%	100,0%

Source: ISTAT.

En ce qui concerne la baisse des prix, il convient notamment de signaler un fléchissement important du prix des céréales, des fruits, du soja et de la viande de porc et de mouton. Les prix ont augmenté dans le cas des productions suivantes : vin, tabac et betteraves à sucre, tomates, huile d'olive et viande bovine. Cependant, en termes réels les prix de tous les produits sont à la baisse ; sauf pour l'huile d'olive et le vin qui bénéficient de la sélectivité des consommateurs et de l'amélioration de la qualité proposée sur le marché.

Tableau 4. Prix à la production des principaux produits agricoles

	prix constants 2005			prix courants		
	1985	1995	2005	1985	1995	2005
blé tendre	337,7	304,5	118,7	159,8	243,0	118,7
blé dur	508,2	358,2	191,8	240,5	285,8	191,8
orge	317,6	310,4	127,0	150,3	247,7	127,0
riz	674,6	509,8	245,8	319,3	406,8	245,8
maïs	355,8	277,5	126,3	168,4	221,4	126,3
soja	960,3	450,5	176,0	454,5	359,6	176,0
betteraves à sucre	90,0	57,8	47,4	42,6	46,1	47,4
tabac	3692,9	3424,4	2918,9	1747,7	2732,9	2918,9
pommes de terre	378,0	376,3	317,3	178,9	300,3	317,3
tomates	215,6	168,6	158,9	102,0	134,5	158,9
melons	488,9	287,1	346,3	231,4	229,1	346,3
oranges	513,4	361,7	274,8	243,0	288,7	274,8
citrons	899,2	537,1	484,0	425,6	428,7	484,0
clémentines	774,8	471,1	351,5	366,7	376,0	351,5
pêches	649,9	488,6	331,3	307,6	389,9	331,3
pommes	535,3	416,7	308,4	253,3	332,6	308,4
raisins de table	530,4	383,1	354,0	251,0	305,7	354,0
vin (1000 l)	658,0	861,4	843,8	311,4	687,5	843,8
huile d'olive	5133,2	4621,4	4142,3	2429,3	3688,2	4142,3
bovins	3543,8	2821,7	2318,6	1677,1	2252,0	2318,6
porcs	2476,1	1712,3	1166,3	1171,8	1366,5	1166,3
moutons et chèvres	4507,5	4866,1	3684,9	2133,2	3883,5	3684,9
lait de vache (1000 l)	554,9	437,5	383,2	262,6	349,1	383,2

Source : ISTAT.

Les dépenses d'achats d'intrants utilisés dans le processus de production agricole ont baissé au taux de variation annuel de -0,5% à prix constants entre 1985-2005, mais ont augmenté de 4,6% par an à prix courants. Les dépenses relatives aux semences et à l'achat d'énergie ont particulièrement augmenté, en volume et en valeur (taux de croissance annuel des prix autour de 4%). Les dépenses pour les aliments du bétail, les engrais et les produits phytosanitaires ont diminué en volume, mais ont augmenté en valeur à cause d'une hausse importante des prix (3,5% en moyenne par an).

Concernant la valeur de la terre, selon la Banque de données des valeurs foncières de l'INEA (Institut de Economie Agricole du Ministère de l'Agriculture), le prix est passé de 12 000 € à environ 16 000 € l'hectare prix courants entre 1995 et 2005, tandis qu'en termes réels le prix est resté constant durant la même période.

Tableau 5. Variation en quantité et valeur des principaux intrants

	1985	1995	2005	2005/1985 Variat.% annuel prix constants	2005/1985 Variat.% annuel prix courants
	million € prix constants 2000				
semences	696	553	970	1,8%	5,7%
engrais	1763	1068	1015	-2,6%	1,1%
énergie	1665	1593	2043	1,1%	5,0%
produits phytosanitaires	718	775	596	-0,8%	3,1%
aliments du bétail	8044	5420	4451	-2,9%	0,8%
autres	5490	7533	7603	1,7%	13,3%
Total	18376	16941	16679	-0,5%	4,6%

Source : ISTAT, *Mineconomia*.

Pour la production du secteur de la pêche, on observe une réduction de la valeur de la production à prix constants entre 1985 et 2005 à un taux de variation annuel de -1,6% suite aux interventions de la politique de la pêche communautaire, orientée à réduire l'effort de pêche et conserver les stocks de poissons.

Concernant l'utilisation du territoire, la surface totale, selon les données du dernier recensement, effectué en 2000, s'élève à 19 606 000 hectares, ce qui représente une chute sensible de 17% par rapport au recensement de 1982. La SAU atteint 13,2 millions d'hectares avec une réduction de 16,6% par rapport à 1982. La majeure partie de la SAU, 62% environ, est occupée par les terres arables, qui subissent elles aussi une baisse, mais limitée à 12%. Les prairies ensencées et les pâturages permanents enregistrent la baisse la plus importante (-24%).

Toujours selon les données du recensement, l'on note une baisse importante du nombre d'exploitations agricoles (-20,5%) les exploitations en société ou en coopératives, bien qu'en nombre encore limité en valeur absolue sont en augmentation.

Tableau 6. Typologie des exploitations agricoles et utilisation de la Surface Agricole

	2000		1982		Variat. % Exploitat. 1982-2000	Variat.% Surface 1982-2000
	Exploitations (1000 n.)	Surface totale (1000 ha)	Exploitations (1000 n.)	Surface totale (1000 ha)		
Exploitations en faire-valoir						
Direct	2 460	13 823	3 061	16 010	-19,7	-13,7
avec main-d'oeuvre familiale	2 360	12 438	2 895	13 919	-18,5	-10,6
avec main-d'oeuvre extra familiale	99	1 386	166	2 091	-40,1	-33,7
Avec salariés	133	5 749	154	7 149	-13,9	-19,6
Autres formes	2	34	53	472	-96,2	-92,8
Total	2 595	19 606	3 269	23 631	-20,6	-17,0
Titre de propriété						
En propriété	2 249	13 404	2 802	17 684	-19,7	-24,2
En fermage	97	1 452	131	1 410	-25,7	3,0
Partie en propriété et en fermage	246	4 750	327	4 538	-24,7	4,7
Total	2 592	19 606	3 259	23 631	-20,5	-17,0
Utilisation de la surface agricole totale						
Terres arables	1 556	7 329	2 220	8 335	-29,9	-12,1
Cultures arboricoles	1 860	2 459	2 364	2 984	-21,3	-17,6
Près permanents et pâturages	528	3 418	730	4 523	-27,6	-24,4
Surface Agricole Utilisée	2 553	13 206	3 197	15 843	-20,1	-16,6
Forêt	661	4 738	811	5 638	-18,5	-16,0
Surface Agricole non Utilisée	487	917	652	1 062	-25,3	-13,6
Autres surfaces	1 655	745	1 976	953	-16,3	-21,9
Surface totale	2 592	19 606	3 259	23 631	-20,5	-17,0

Source: ISTAT, Recensements 2000 et 1982.

Dans l'ensemble, la structure des exploitations agricoles présente une grande faiblesse due à une fragmentation excessive. Les dimensions moyennes des exploitations sont d'environ 6,5 hectares de SAU. Le nombre d'entreprises avec moins de 5 hectares de SAU, en diminution par rapport à 1982, représente environ 77% et occupe 15% de la superficie. A l'inverse, les entreprises avec plus de 50 hectares représentent 2% des effectifs et occupent environ 50% de la superficie totale.

Tableau 7. Répartition des exploitations par classe de taille et de surface totale

Taille	2000		1982	
	nombre en milliers	% du total	nombre en milliers	% du total
0 - 1 ha	989	38,1%	1 051	32,2%
1 - 5 ha	1 029	39,7%	1 434	43,9%
5 - 20 ha	422	16,2%	615	18,8%
20 - 50 ha	104	4,0%	115	3,5%
>50 ha	51	2,0%	54	1,7%
Total	2 595	100,0%	3 269	100,0%
	surface en 1000 ha	% du total	surface en 1000 ha	% du total
0 - 1 ha	473	2,4%	508	2,2%
1 - 5 ha	2 373	12,1%	3 354	14,2%
5 - 20 ha	4 038	20,6%	5 687	24,1%
20 - 50 ha	3 160	16,1%	3 408	14,4%
>50 ha	9 561	48,8%	10 674	45,2%
Total	19 606	100,0%	23 631	100,0%

Source: ISTAT, Recensements 2000 et 1982.

3. Les productions végétales et animales

La surface des principales productions végétales a enregistré sur les 20 années une baisse importante pour la plupart des cultures. Les rares surfaces cultivées en hausse sont le tournesol, le maïs, le riz et le melon. Cette baisse significative des surfaces se reflète sur les productions, mais de manière inférieure car pendant la période considérée on a enregistré une croissance généralisée des rendements par hectare. La situation des légumes est différente, ceux-ci présentent en effet une tendance à la baisse tant pour la surface que pour la production. L'introduction courant 2005 des aides découplées a généré une nette réduction de la surface destinée à la culture du blé dur (moins 210 000 hectares, -12%).

Tableau 8. Evolution des principales productions végétales

	surface 1000 ha		production 1000 t		rendement T/ha		Variation %		
	1985	2005	1985	2005	1985	2005	surface	production	rendement
							2005/1985	2005/1985	2005/1985
blé dur	1 739	1 520	3 903	4 567	2,24	3,00	-12,6	17,0	33,9
blé tendre	1 295	603	4 660	3 298	3,60	5,47	-53,4	-29,2	52,0
orge	468	320	1 643	1 227	3,51	3,83	-31,6	-25,3	9,2
maïs	923	1 113	6 411	10 490	6,95	9,43	20,6	63,6	35,7
riz	186	224	1 130	1 445	6,08	6,45	20,4	27,9	6,2
autres céréales	191	215	393	661	2,06	3,07	12,6	68,3	49,6
total céréales	4 802	3 995	18 139	21 689	3,78	5,43	-16,8	19,6	43,7
pommes de terre	138	70	2 497	1 804	18,09	25,76	-49,3	-27,8	42,4
betteraves à sucre	232	253	9 708	11 609	41,85	45,89	9,1	19,6	9,7
tournesol	94	130	168	295	1,79	2,27	38,3	75,3	26,7
cultures fourragères	8 376	6 464	124 519	83 193	14,87	12,87	-22,8	-33,2	-13,4
légumes secs	171	75	271	152	1,58	2,03	-56,1	-43,9	27,9
laitue	46	46	841	894	18,29	19,43	0,0	6,2	6,2
melons	15	24	366	524	24,42	21,83	60,0	43,0	-10,6
tomates	131	131	6 373	7 004	48,65	53,46	0,0	9,9	9,9
oignons	21	16	521	412	24,80	25,78	-23,8	-20,8	4,0
oranges	109	105	2 233	2 367	20,49	22,54	-3,7	6,0	10,0
mandarines, clémentines	32	33	486	645	15,18	19,55	3,1	32,8	28,8
citrons	40	30	776	620	19,41	20,66	-25,0	-20,2	6,5
pommes	85	62	2 040	2 210	24,00	35,65	-27,1	8,4	48,6
poires	49	43	814	931	16,60	21,66	-12,2	14,5	30,5
pêches	83	62	1 213	1 113	14,62	17,95	-25,3	-8,3	22,8
amandes	127	83	109	124	0,86	1,49	-34,6	13,4	73,5
olives	1 207	1 169	3 388	3 775	2,81	3,23	-3,1	11,4	15,0
raisin de table	81	74	1 402	1 661	17,40	22,50	-8,6	18,5	29,3
raisin de vin	1 022	719	8 181	6 892	8,00	9,60	-29,6	-15,8	20,0
vin (1000 hl)			26 978	21 738				-19,4	
huile d'olive (t.)			369 000	795 000				115,4	

Source : ISTAT.

Pour le nombre de têtes élevées et d'animaux abattus, l'on observe de façon générale des évolutions à la baisse sur la période 1985-2005 à l'exception des viandes de porc et de poulet qui enregistrent des augmentations notables ; la viande d'ovin et de caprin présente une baisse, surtout dans les dernières années à cause des problèmes liés à l'apparition de petits foyers de FCM (langue bleue) ; la baisse de la production de viande bovine est due à une réduction importante du cheptel imputable au phénomène de l'ESB et à la restriction due au régime des quotas laitiers.

Tableau 9. Evolution des productions animales

	1985	1995	2005	Variat. % 2005/1985
cheptel (1000 têtes)				
bovins	9 009	7 417	6 314	-29,9
moutons	11 293	10 668	7 954	-29,6
chèvres	1 189	1 373	945	-20,5
porcs	9 169	8 061	9 272	1,1
nombre d'animaux abattus (1000)				
bovins	5 191	4 732	4 078	-21,4
moutons et chèvres	8 119	8 473	6 849	-15,6
porcs	11 229	11 992	13 010	15,9
production (1000 T)				
<i>viande:</i>				
bovins	1 638	1 591	1 453	-11,3
moutons et chèvres	94	97	67	-28,7
porcs	1 407	1 602	1 878	33,5
poulets	1 215	1 367	1 561	28,5
<i>lait:</i>				
lait de vache	10 237	10 572	11 142	8,8
lait de brebis	590	777	593	0,5
œufs (millions)	10 930	12 798	12 900	18,0

Source : ISTAT.

4. Le secteur de la pêche

Le secteur de la pêche a enregistré une baisse de la production de 22,6% % en volume, passant de 666 884 tonnes en 2000 à 516 465 tonnes en 2005. La baisse la plus importante a été enregistrée pour la pêche maritime (-31,0 %), tandis que la baisse des productions venant de l'aquaculture est moins marquée (-9,1 %). La production subit également une baisse en valeur, mais bien plus limitée (-6,5 %). En effet, alors que la pêche maritime enregistre une baisse de -11 %, l'aquaculture présente une croissance de 12,9 %.

La baisse des quantités a été accompagnée d'une augmentation des prix, particulièrement pour la pêche méditerranéenne et pour la culture de coquillages.

L'augmentation des prix du gazole a sans aucun doute influencé la baisse d'activité en mer, en obligeant les pêcheurs à réduire les journées d'activité pour limiter les frais ; le coût du carburant étant le poste de coût le plus important du secteur.

Dans tous les cas, la réduction de la capacité de pêche découle d'une série d'initiatives mises en place ces dix dernières années par l'Union Européenne et visant à réorganiser les structures de production et à rationaliser l'exploitation des ressources naturelles pour une meilleure durabilité écologique et économique des activités concernées.

Tableau 10. Production halieutique en Italie

	2000	2005	Variat.% 2000/2005
<i>en tonnes</i>			
Pêche maritime totale	409 284	282 365	-31,0
Pêche méditerranée	392 284	268 368	-31,6
Pêche océanique	17 000	13 997	-17,7
Aquaculture	257 600	234 100	-9,1
Pisciculture	68 600	69 100	0,7
Conchyliculture	189 000	165 000	-12,7
Pêche totale	666 884	516 465	-22,6
<i>en valeur (million €)</i>			
Pêche maritime totale	1 594	1 414	-11,3
Pêche méditerranée	1 555	1 388	-10,7
Pêche océanique	39	25	-35,9
Aquaculture	498	562	12,9
Pisciculture	280	297	6,1
Conchyliculture	217	265	22,1
Pêche totale	2 092	1 957	-6,5
<i>prix moyen (€/kg)</i>			
Pêche maritime totale	3,90	5,01	28,4
Pêche méditerranée	3,96	5,17	30,6
Pêche océanique	2,30	1,79	-22,3
Aquaculture	1,93	2,40	24,4
Pisciculture	4,09	4,30	5,1
Conchyliculture	1,15	1,61	39,7
Pêche totale	3,14	3,79	20,7

Source: ISMEA – ISTAT.

À compter du 1^{er} janvier 2003, l'Union Européenne s'est dotée d'une nouvelle politique commune de la pêche (PCP), qui fixe de nouveaux objectifs, plus efficaces et en harmonie avec les problèmes actuels du secteur. La réforme de la PCP s'intéresse principalement à la gestion de l'effort de pêche à long terme, de façon à modifier la situation actuelle, caractérisée par une réduction significative des ressources halieutiques. Parmi les changements principaux de la PCP, l'on peut noter :

- Une suppression progressive des aides publiques à la modernisation et au renouvellement de la flotte, tout en maintenant en état les aides visant à l'amélioration de la sécurité et des conditions de travail à bord ;
- une amélioration des contrôles par la mise en place de systèmes de contrôle à distance avec une Agence communautaire de contrôle des pêches ayant son siège à Vigo ;
- une répartition plus efficace des responsabilités de gestion entre l'Union et les États membres ;
- une plus grande implication des acteurs concernés, c'est-à-dire une plus grande participation au processus de gestion de la PCP par les producteurs ;
- une stimulation de la compétitivité de la production communautaire par l'intervention des organisations de producteurs pour dépasser la logique des marchés intérieurs nationaux ;
- l'introduction de mesures pour accompagner les répercussions sociales, économiques et régionales de la restructuration des flottes ;
- le développement durable de l'aquaculture européenne.

Les mesures communes mises en place par l'UE, à travers la politique structurelle de la pêche, visant à créer un équilibre entre l'effort de pêche et les ressources halieutiques existantes, ont causé une réduction importante de la flotte. Entre 2000 et 2005, le nombre de bateaux en Italie a baissé de 22 %, le tonnage de 18,7 %, la puissance motrice de 15,7 %, par conséquent les embarqués ont subi eux aussi une réduction de 31 %. De même, la production de la pêche maritime méditerranéenne a baissé de 31 % en quantité et de 16 % en valeur. La productivité moyenne brute par bateau a baissé en quantité de 16 % sur la période étudiée mais a augmenté de 8,7 % en valeur.

Tableau 11. Indicateurs de capacité et d'activité de la pêche méditerranée en Italie

	2000	2005	Variat. % 2000/2005
Bateaux (n.)	18 390	14 304	-22,2
Tonnage (tsl)	207 550	168 700	-18,7
Puissance Motrice (Kw)	1 404 929	1 184 130	-15,7
Jours de pêche	3 077 816	2 023 869	-34,2
Embarqués (n.)	46 938	32 174	-31,5
Production /bateau (tonnes)	21,3	17,8	-16,4
Valeur de la production/bateau (€)	84,6	92,0	8,7
Tonnage moyen (tsl/bateau)	11,3	11,8	4,4
Puissance moyen (Kw/bateau)	76,4	82,8	8,4
Jours de pêche moyen (Journée/bateau)	167,4	134,2	-19,8
Nombre embarqués moyen (N./bateau)	2,6	2,1	-19,2

Source: IREPA.

A partir du 2004 la législation communautaire oblige les États membres à notifier le tonnage des navires en utilisant le tonnage brut (GT), conformément à la Convention de Londres (1969), au lieu du tonneau de jauge brute (GRT).

La structure productive italienne est de petite dimension, 70 % environ des bateaux étant de moins de 12 **tsl**, avec une puissance moyenne de 82 KW et un nombre d'embarqués de 2 unités. Il en résulte un caractère principalement artisanal de la flotte italienne qui est ainsi exposée aux problèmes liés à la capitalisation limitée des entreprises et donc aux possibilités réduites d'investissement dans des projets innovants.

Par ailleurs, la pêche italienne se distingue par une forte diversification des activités, avec un faible niveau de spécialisation et de concentration par type de produit et par système de pêche adopté. La diversité des prises est importante, avec cependant une prévalence notable de certaines catégories : anchois, sardines, espadon et mollusques.

Le taux d'auto-provisionnement est autour de 41% et montre une évolution négative sur l'ensemble des cinq dernières années. En effet, de 2000 à 2005, le rapport a diminué de plus de 10 % en termes quantitatifs. La demande finale présente des signaux de reprise avec une consommation de poisson de 21,5 kg par personne en 2004.

II - Tendances de la production agroalimentaire, de la consommation et du commerce extérieur

1. L'industrie alimentaire

A partir des données à disposition, entre 1996 et 2005 l'industrie alimentaire italienne confirme son importance dans le cadre de l'économie italienne, en se plaçant en deuxième position des secteurs manufacturiers, après l'industrie mécanique, avec environ 13 % de la valeur totale de la production industrielle.

Dans un contexte de tension et de faible développement des années 2000, l'industrie alimentaire a enregistré une hausse continue de la production, avec un ralentissement en 2004.

L'industrie alimentaire italienne continue à manifester sa tendance anticyclique par rapport au secteur manufacturier, et confirme sa solidité et une bonne dynamique.

La valeur de la production est passée de 83 195 millions d'euros en 1996 à 107 000 millions d'euros en 2005, avec une croissance de 28,6%, tandis que la valeur ajoutée est passée de 19 703 millions d'euros en 1996 à 32 349 millions d'euros en 2005, avec une variation de 64%.

Le poids relatif de la valeur ajoutée de l'industrie alimentaire par rapport à celui de l'industrie manufacturière est passé de 10 % en 1996 à 14 % en 2005.

Le nombre d'entreprises est en diminution ; il est passé de 37 390 en 1996 à 36 600 en 2005. Le nombre d'actifs dans l'industrie alimentaire a au contraire augmenté passant de 356 000 en 1996 à 501 000 en 2005 et ce qui représente 10% de l'emploi dans l'industrie manufacturière.

La fragmentation des entreprises est considérable : 30 000 entreprises environ comptent de 3 à 9 salariés, 6 500 entreprises comptent plus de 9 salariés, tandis qu'il y a environ 2 550 entreprises de plus de 19 salariés.

Face à cette faiblesse structurelle, il n'a pas été observé de processus particulier de consolidation du secteur ces dernières années. De 2000 à 2005, il y a eu 165 opérations de fusion et d'achat dans le secteur alimentaire, dans le cadre desquelles les groupes étrangers ont manifesté un dynamisme particulier.. Parmi les marques les plus connues passées récemment à des entreprises étrangères nous pouvons citer les charcuteries Fiorucci acquises par le fonds Vestar, la bière Peroni rachetée par SabMiller, l'huile d'olive Carapelli rachetée par l'entreprise espagnole Sos Cuetara, l'usine des produits pour les enfants Mellin rachetée par l'entreprise néerlandaise Numico, jusqu'au récent passage de l'usine des produits laitiers Galbani du fonds BC Partners au groupe français Lactalis. On observe également des signes intéressants de vivacité de certains opérateurs italiens, qui relèvent le défi de l'internationalisation. Dans ce domaine, il est intéressant de mentionner les opérations récemment menées par Campari aux États-Unis, avec l'achat de Skyy Spirits, par l'industrie du café Segafredo Zanetti, avec le rachat de la division Retail de Sara Lee, et par Ilva di Saronno qui a acheté une entreprise en Chine.

Tableau 12. Principaux indicateurs des industries agro-alimentaires (IAA)

	I A A		Variat. % IAA	Ind. alimen./Ind. Manufact.	
	1996	2005	2005/96	1996	2005
nombre d'emplois	356 000	501 000	40,7%	7,9%	10,2%
nombre d'entreprises	37 390	36 600	-2,1%	6,8%	5,7%
valeur de la production (mln €)	83 195	107 000	28,6%	13,0%	13,0%
valeur ajoutée (mln €)	19 703	32 349	64,2%	10,0%	14,1%

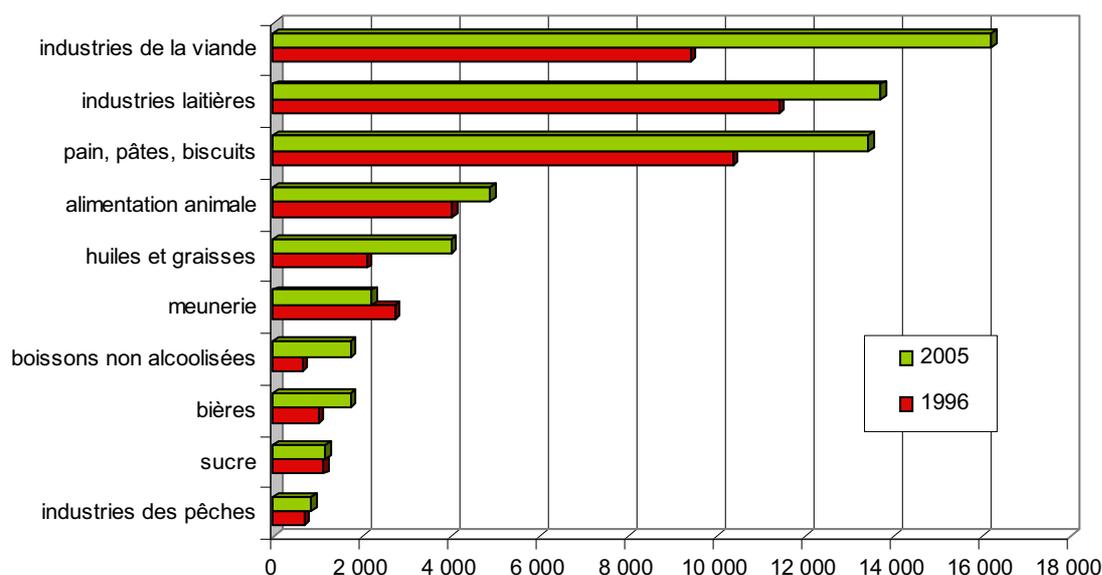
*: Entreprises > 2 employés

Source: Istat, Federalimentare, Mineconomia.

Au sein du secteur, certaines branches suivent une évolution différente, l'industrie halieutique par exemple a vu une croissance sensible de sa production jusqu'à 2004 puis est revenue au niveau initial. L'on note des performances positives dans les productions de l'industrie de la viande, de la boulangerie-pâtisserie industrielle, du vin, de l'huile d'olive et de l'industrie laitière, tandis que l'industrie sucrière et de la meunerie présentaient une certaine difficulté.

En termes de chiffre d'affaires, le secteur le plus important est le secteur de la viande, avec 16 millions d'euros, y compris la charcuterie. Suivent le secteur laitier, la pâtisserie et celui du vin.

Figure 2. Production de l'industrie alimentaire par sous-secteurs (millions €)



Source : Federalimentare.

Les données concernant la compétitivité de l'industrie alimentaire à l'étranger sont dignes d'intérêt. En 2005, l'on pouvait voir que différents secteurs exportaient une part significative de leur production. Il est intéressant de noter que ces secteurs présentaient une tendance croissante par rapport aux données de 2000. Par exemple, la production de vin était exportée à hauteur de 41% en 2000, tandis que cette valeur dépassait 42% en 2004. De même, les conserves de végétaux sont passées de 43,9 % à 59%, les produits de l'industrie de la pêche de 16% à 22%.

Tableau 13. La compétitivité de l'industrie alimentaire (export/valeur de la production - %)

	2000	2005	2005	2005
conserves végétales	43,9	1 884	3 149	59,8
vin	41,1	3 299	7 700	42,8
riz	38,9	317	840	37,7
huiles et graisses	37,0	1 418	4 000	35,5
industries des pêches	16,3	190	850	22,4
autres (café, cacao.)	15,9	453	2 030	22,3
pain, pâtes, biscuits	32,7	2 980	13 433	22,2
sucre	16,3	131	1 163	11,3
industries laitières	7,5	1 289	13 700	9,4
meunerie	5,0	163	2 205	7,4
industries de la viande	7,7	790	16 180	4,9
bières	2,4	58	1 740	3,3
alimentation animale	2,4	151	4 900	3,1
Total	14,9	20 090	107 000	18,8

Sources : *Federalimentare, Largo Consumo.*

2. Consommation alimentaire

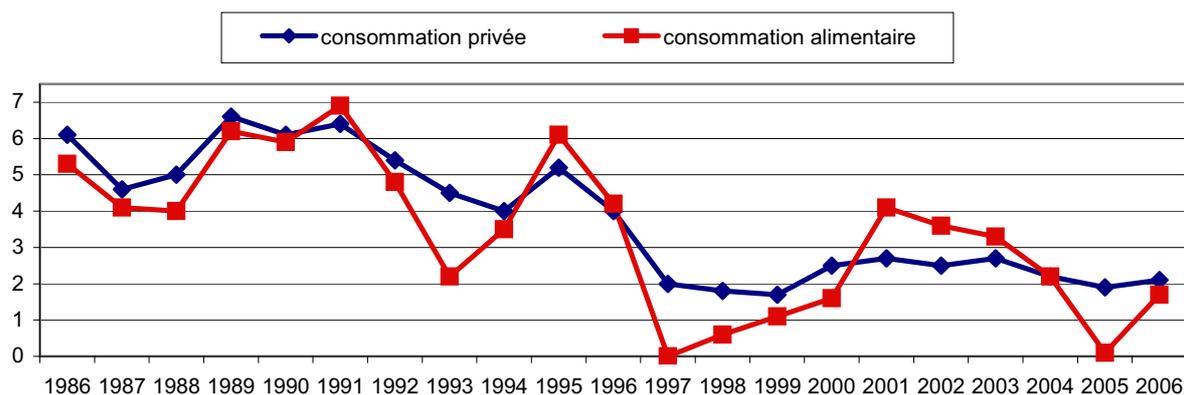
La consommation de produits alimentaires et de boissons est le reflet de la dynamique de l'économie nationale, des tensions sur les prix et des changements structurels.

Pendant la période considérée, les consommations alimentaires des familles ont augmenté à un taux annuel de variation de 4% en valeurs courantes, tandis que les consommations non alimentaires ont augmenté à un taux de 7,6%.

Nous pouvons confirmer, comme dans toutes les économies avancées, le faible dynamisme des dépenses alimentaires et une réduction de la part de la consommation de produits alimentaires dans les dépenses totales des ménages, qui s'élève actuellement à 15% environ.

L'attention aux prix a augmenté, et de nombreux consommateurs se sont dirigés vers les canaux de distribution à bas prix (discount), dont la part de marché a augmenté pour de nombreux produits alimentaires. Les produits élaborés sont privilégiés, et la demande de produits de meilleure qualité augmente. La consommation de produits alimentaires hors foyer a augmenté sensiblement en représentant, actuellement, environ 32 % du total des dépenses alimentaires.

Figure 3. Variation des prix à la consommation des familles (1995-2005, var % année précédente)



Les prix des produits alimentaires et des boissons suivent le cours des prix généraux à la consommation, mais avec des pics plus accentués à la hausse comme à la baisse en montrant une variabilité plus forte.

Dans l'ensemble de la période 1985-2005, les consommations alimentaires enregistraient une légère baisse annuelle de 0,1 % en prix constants. Durant les dix dernières années en revanche, l'évolution de la consommation de produits alimentaires indique une augmentation de la valeur des dépenses alimentaires, tant à prix courants qu'à prix constants (+0,6 par an), avec un changement de tendance dans la composition de ces dernières. L'on note une augmentation des produits laitiers, des fruits et légumes et de poisson, tandis que la consommation de viande et du groupe café, thé et cacao sont en baisse. Le modèle alimentaire italien conserve certains aspects de la « diète méditerranéenne », caractérisée par une alimentation à base d'aliments frais, de céréales, de viande en faible quantité, d'huile d'olive, de légumes en abondance et de fruits frais.

Tableau 14. Evolution structurelle des dépenses alimentaires des familles par catégorie de consommation (Prix constants)

	1985	1995	2005	Taux annuel de variat.	
	millions € constants			1995/1985	2005/1995
Consommation alimentaire	125 670	123 971	131 724	-0,1%	0,6%
Alimentaires	116 308	112 011	117 576	-0,4%	0,5%
Pain et produits céréaliers	14 801	20 555	23 779	3,3%	1,5%
Viande	38 189	29 927	28 619	-2,4%	-0,4%
Poisson	5 566	7 554	8 611	3,1%	1,3%
Produits laitiers	18 008	16 601	17 368	-0,8%	0,5%
Huile et graisses	5 384	5 880	5 992	0,9%	0,2%
Fruit et légumes	26 914	21 522	22 589	-2,2%	0,5%
Sucre et produit sucrières	1 778	7 740	8 548	15,9%	1,0%
Café, thé et cacao	2 499	1 902	1 719	-2,6%	-1,0%
Autres	3 168	330	351	-20,1%	0,9%
Boissons	9 362	11 960	14 148	2,5%	1,7%
non alcoolisées	1 375	6 182	6 968	16,3%	1,2%
alcoolisées	7 987	5 778	7 180	-3,2%	2,2%
Consommation non alimentaire	348 097	565 229	717 140	5,0%	2,4%
Consommation finale	527 757	689 200	828 723	2,7%	1,9%

Source: Elaboration données ISTAT.

Bien que l'on puisse observer une reprise de la consommation, celle-ci n'est pas aussi forte que ce que l'on escomptait. Sa constance peut être expliquée par différentes raisons. Sans aucun doute, le style de vie des ménages italiens, qui a subi des changements profonds, associé à une plus grande restauration hors foyer, ont marqué de façon décisive la consommation domestique. De même, les mauvaises conditions atmosphériques qui ont frappé le pays ont causé un renchérissement important des prix des fruits et légumes et ont influencé la production d'huile et de vin. Enfin, l'accélération de l'inflation et l'introduction de l'euro ont contribué à la baisse de la consommation. Il convient de noter qu'il existe un fort écart entre l'indice des prix de consommation des produits agricoles et alimentaires et l'indice des prix de production. Ceci découle en grande partie du niveau d'intégration et de la longueur de la chaîne de distribution.

La consommation de nouveaux produits élaborés, de produits de santé et de produits fonctionnels est quant à elle en augmentation, et les nouvelles références, qui ont désormais conquis un quart du marché (27 milliards d'euros), sont concentrées dans ce secteur, tandis que les produits typiques et biologiques représentent 10 % du marché.

3. Le commerce extérieur

Les produits agroalimentaires représentent un poste important de la balance commerciale italienne : 10,2 % des importations et 7,2 % des exportations, avec une part de la valeur totale des échanges s'élevant à 9 %.

Entre 1988 et 2005, la valeur des échanges agroalimentaires (somme des importations et des exportations) a connu une croissance 24 % à prix constants.

Les importations ont moins augmenté que les exportations : 12 % contre 45 %, en termes réels, le taux de variation annuel étant respectivement de 1,2 % et de 3,5 % en moyenne durant la période étudiée.

La balance commerciale agroalimentaire italienne est caractérisée par un déficit structurel, qui s'élève à - 7 731 millions d'euros en 2005. Malgré cela, la situation s'est améliorée sur la période de référence, comparativement aux résultats obtenus dans les échanges commerciaux globaux de tous les produits.

Le solde commercial normalisé¹ des produits agroalimentaires est passé de -0,43 en 1988 à -0,16 en 2005.

En particulier, l'amélioration est notable soit pour les produits agricoles primaires, dont le solde normalisé est passé de -0,55 en 1988 à -0,38 en 2005, et pour les produits de l'industrie de transformation agroalimentaire dont le solde normalisé est passé de -0,35 à -0,07.

¹ Le solde normalisé, défini par le rapport entre le solde commercial et le volume total des échanges (exportations- importations)/(exportations+importations), est un indicateur qui ne tient pas compte l'unité de mesure et va de -1 en cas de pays entièrement importateur à +1 quand il est exportateur net.

Tableau 15 – Evolution des échanges extérieurs

	1988	2005
<i>Tous produits</i>		
	<i>(1000 €)</i>	
Exportations	86 345 913	295 740 000
Importations	92 995 295	305 685 000
Solde commercial	-6 649 383	-9 945 000
Solde normalisé*	-0,04	-0,02
<i>Produits agroalimentaires</i>		
Export produits primaires	1 866 644	4 135 763
Import produits primaires	6 357 060	9 229 639
Solde normalisé*	-0,55	-0,38
Export produits transformés	4 145 520	16 433 253
Import produits transformés	8 586 843	19 071 101
Solde normalisé*	-0,35	-0,07
Exportations produits agroalimentaires	6 012 164	20 569 016
Importations produits agroalimentaires	14 943 903	28 300 741
Solde commercial	-8 931 739	-7 731 725
Solde normalisé*	-0,43	-0,16

Source: Istat Coeweb.

La distinction entre produits primaires et produits transformés est utile pour compléter le cadre global des échanges agroalimentaires et en comprendre certaines dynamiques. Le déficit est sensiblement plus marqué pour les produits primaires (-5 094 millions d'euros en 2005) que pour les produits transformés (-2 638 millions d'euros). Le système agroalimentaire national est nettement dominé par l'industrie de transformation, qui achète les matières premières à l'étranger, les transforme et produit des biens qui servent à satisfaire la demande croissante de produits élaborés à valeur ajoutée élevée.

Les produits transformés représentent environ 80% des exportations et 67% des importations. Entre 1988 et 2005, la part des produits transformés a augmenté dans les importations (de 57% à 67%) et dans les exportations (de 69% à 80%). Cette évolution est sous certains aspects la conséquence de la prédominance, en Italie, de l'industrie agroalimentaire sur l'agriculture.

Le solde normalisé des produits transformés a fortement baissé passant de -0,35% environ en 1988 à -0,07% en 2005, tandis que le solde normalisé des produits agricoles sur la même période est passé de -0,55% à -0,38%.

Les principaux produits exportés sont les vins, les pâtes alimentaires, les conserves de tomates, l'huile d'olive et les fruits frais. Pour les importations, les principaux produits sont les viandes porcines et bovines, les animaux vifs, le poisson et les produits halieutiques transformés, les produits laitiers, les céréales et l'huile d'olive.

Tableau 16. Commerce extérieur agro-alimentaire par produit, 2005

	2005			2005	1988
	Importations en valeur (mln €)	Exportations en valeur (mln €)	Solde commercial (mln €)	Solde normalisé	Solde normalisé
Produits primaires	9 230	4 136	-5 094	-0,38	-0,55
Animaux vifs	354	14	-340	-0,93	-0,99
Produits de la mer frais	781	176	-605	-0,63	-0,85
Produits de la floriculture	408	522	114	0,12	-0,24
Légumes frais	523	701	177	0,14	0,47
- <i>Tomate</i>	81	53	-28	-0,21	0,27
Légumes secs	91	25	-66	-0,57	-0,79
Fruits sec	620	230	-391	-0,46	0,02
Fruits frais	1 131	1 831	700	0,24	0,33
- <i>Agrumes</i>	189	113	-77	-0,25	0,47
- <i>Pomme</i>	34	387	353	0,84	0,64
Café, thé etc...	539	20	-519	-0,93	-0,99
Céréales	1 185	33	-1 152	-0,95	-0,82
- <i>Blé tendre</i>	649	7	-642	-0,98	-1,00
- <i>Blé dur</i>	272	17	-254	-0,88	-0,40
- <i>Maïs</i>	145	5	-140	-0,93	-0,85
Grains proté-oléagineux	464	18	-447	-0,93	-0,98
Cacao	103	1	-102	-0,98	-0,98
Tabac	41	186	145	0,64	-0,32
Bois et produits forestières	707	26	-681	-0,93	-0,97
Autres produits animales	1 605	92	-1 514	-0,89	-0,94
Autres produits végétaux	677	263	-414	-0,44	-0,73
Produits transformés	19 071	16 433	-2 638	-0,07	-0,35
Viande et produits dérivés	3 872	1 473	-2 399	-0,45	-0,66
Poisson et produits dérivés	2 520	278	-2 242	-0,80	-0,84
Lait et produits dérivés	2 843	1 459	-1 385	-0,32	-0,74
Riz	42	317	275	0,77	0,86
Produits de la mouture	164	163	-1	0,00	0,68
Huiles, gras animaux et végétaux	1 860	1 357	-503	-0,16	-0,41
- <i>Huile d'olive</i>	998	782	-216	-0,12	-0,55
Sucre	528	131	-397	-0,60	-0,03
Produits de la pâtisserie et boulangerie	1 030	2 816	1 786	0,46	0,37
- <i>Pâtes alimentaires</i>	35	1 286	1 251	0,95	0,99
- <i>Pâtisserie</i>	845	1 186	341	0,17	0,07
Légumes transformés	659	1 163	504	0,28	0,34
- <i>Tomate transformés</i>	59	836	777	0,87	0,85
Fruits transformés	416	721	304	0,27	0,38
Boissons	1 239	4 205	2 966	0,54	0,40
- <i>Vin</i>	274	3 162	2 888	0,84	0,77
- <i>Liqueur et boissons alcoolisées</i>	379	482	103	0,12	-0,18
- <i>Bière</i>	412	58	-354	-0,75	-0,93
Aliments pour animaux	1 872	358	-1 514	-0,68	-0,82
Autres produits transformés	2 025	1 993	-32	-0,01	-0,15
Total agroalimentaire	28 301	20 569	-7 732	-0,16	-0,43

* Totaux obtenus par les catégories des produits considérés.

Source: ISTAT.

Les échanges agroalimentaires italiens sont principalement concentrés dans la zone communautaire: 69,5% des exportations et 70,3% des importations se font dans l'Union à 25. Les principaux partenaires européens des échanges sont l'Allemagne, qui absorbe 21 % environ des exportations de produits agroalimentaires italiens et représente 14 % des importations ; vient ensuite la France qui absorbe 12 % des exportations et représente 16 % des importations italiennes.

Pour ce qui concerne les partenaires hors-Europe, les États-Unis sont le premier débouché avec environ 12% des exportations et 2,9% des importations. Les exportations vers les États-Unis ont enregistré une forte augmentation entre 1998 et 2005. Les exportations vers les Pays Tiers Méditerranéens (PTM) ont diminué passant de 6,5% en 1988 à 1,7% en 2008. Tandis que les importations sont passées de 2,6% en 1988 à 4,4% en 2005.

Figure 4. Destination des exportations par région géographique

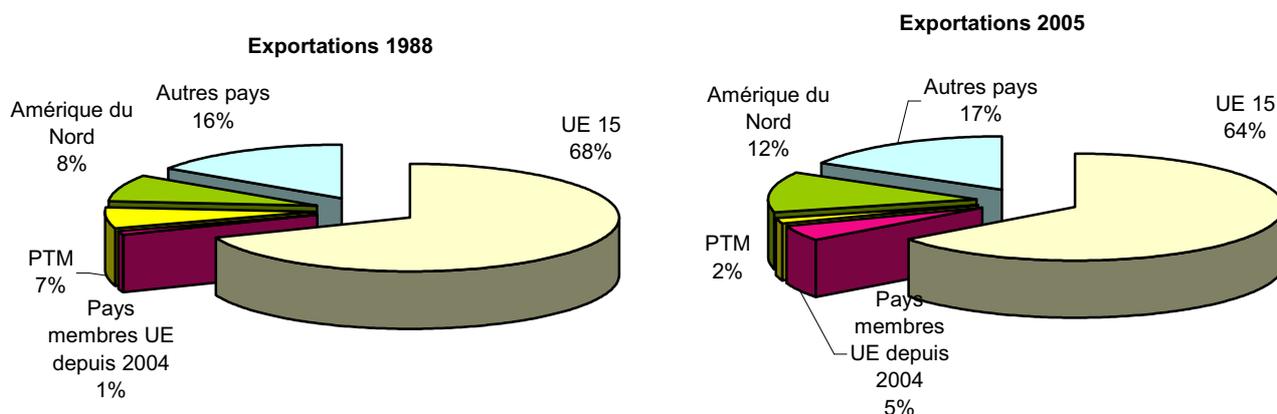
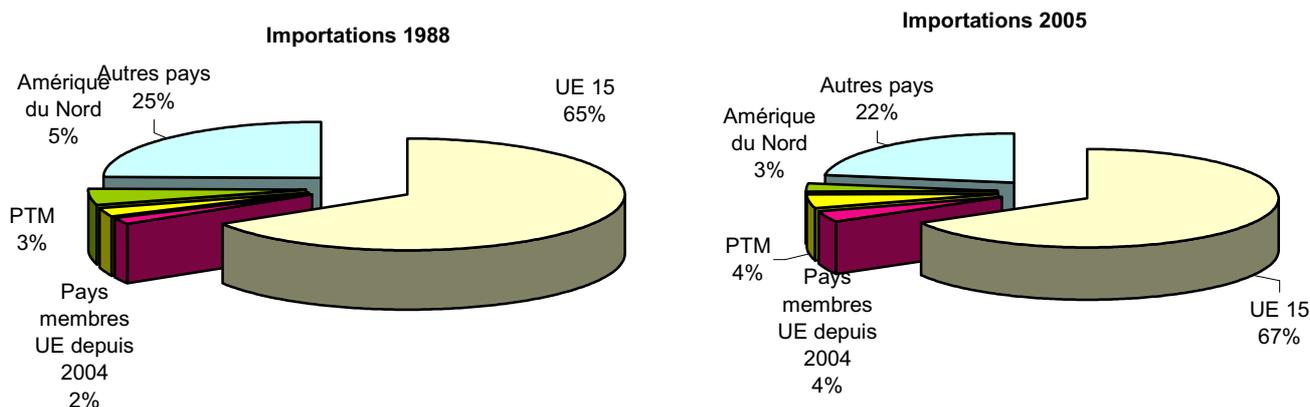


Figure 5. Origine des importations italiennes par région géographique



III - Évolution des politiques agricoles et alimentaires

Les politiques agroalimentaires de l'Italie suivent les orientations et les règlements définis dans le cadre de l'Union européenne ; elles concernent principalement le développement rural, la protection de l'environnement, le développement de l'emploi, la rentabilité des activités productives et la protection des consommateurs, le tout dans un contexte de concurrence internationale accrue. Aussi, l'effort de l'État italien est-il d'harmoniser, de façon concrète et rapide, les politiques communautaires et les politiques nationales afin de remettre à niveau les éléments de handicap dans le secteur agroalimentaire et de mettre en valeur ses potentialités spécifiques.

Le débat récent au niveau des pays de l'UE, qui va influencer les perspectives futures de l'agriculture des pays membres, concerne les ressources financières destinées à la PAC. En substance, parmi les problématiques relevées, l'on peut noter entre autres : le coût de l'élargissement à la Roumanie et à la Bulgarie, aucune ressource financière n'ayant été ajoutée, cet élargissement risque de grever le budget des aides reçues par les agriculteurs de l'UE à 15. En outre, le compromis entre les Etats membres prévoit une révision du budget de la PAC en 2008-2009 qui risque de mener à une réduction des subventions agricoles, enfin une réduction des financements destinés aux politiques de développement rural. Ceci signifie que l'agriculture tend à perdre le rôle stratégique qui lui était traditionnellement reconnu pour s'insérer en un parcours intégré de développement économique, social et environnemental du territoire.

Pour donner une idée du soutien au secteur agricole en 2005 et 2006, les dépenses du FEOGA-Garantie² pour l'Italie sont passées de 5 521 à 5 426 millions d'euros environ, ce qui représente 10 % environ de la totalité des dépenses communautaires.

² Les dépenses de la section Garantie du FEOGA ont une importance particulière parce qu'elles comprennent la quasi totalité des dépenses destinées directement au secteur agricole par l'intermédiaire de la PAC: politiques de marché, avec une référence particulière aux aides directes qui représentent 75 % des dépenses, mesures d'accompagnement, développement rural (pour les régions non éligibles à l'Objectif 1). En 2006, avec l'application de la réforme de la PAC sur les terres arables et bétail, la composition a changé.

Tableau 17. Soutien à l'agriculture par produits et mesures en Italie (FEOGA-Garantie)

	2005		2006		Var.
	(mln €)	(%)	(mln €)	(%)	2006/2005
Terres arables	1 879,3	34,0%	81,9	1,5%	-95,6%
Riz	240,2	4,4%	101,7	1,9%	-57,7%
Sucre	68,7	1,2%	184,5	3,4%	168,6%
Huile d'olive	769,1	13,9%	690,9	12,6%	-10,2%
Plantes textiles	0,0	0,0%	0,1	0,0%	-
Légumes et Fruits	511,2	9,3%	487,1	8,9%	-4,7%
Produits vitivinicoles	364,4	6,6%	425,0	7,8%	16,6%
Tabac	322,1	5,8%	288,1	5,3%	-10,6%
Programme alimentaire	63,4	1,1%	48,5	0,9%	-23,5%
Autres produits végétaux et mesures	66,5	1,2%	248,4	4,5%	273,5%
Produits végétaux	4 284,9	77,6%	2 556,2	46,8%	-40,3%
Lait et produits dérivés	-69,6	-1,3%	183,7	3,4%	-363,9%
Viande bovin	560,5	10,2%	43,6	0,8%	-92,2%
Viande ovin et caprin	181,0	3,3%	5,4	0,1%	-97,0%
Viande de porc, volaille et produits dérivés	10,5	0,2%	8,0	0,1%	-23,8%
Produits animales	682,4	12,4%	240,7	4,4%	-64,7%
Intervention sur marché agricole	4 967,3	90,0%	2 796,9	51,2%	-43,7%
Soutien direct découplage	3,8	0,1%	2 102,1	38,5%	55218,4%
Autres soutien	0,0	0,0%	47,7	0,9%	-
Soutien direct	3,8	0,1%	2 149,8	39,3%	56473,7%
Développement rural	679,8	12,3%	591,1	10,8%	-13,0%
Contrôle frais agricole	-137,6	-2,5%	-71,4	-1,3%	-48,1%
Stratégie politique agricole	7,2	0,1%	0,0	0,0%	-100,0%
Autres soutiens	549,4	10,0%	519,7	9,5%	-5,4%
Agriculture et développement rural	5 520,5	100,0%	5 466,4	100,0%	-1,0%
Soutien pêche	0,5	0,0%	0,2	0,0%	-60,0%
Santé et protection consommateurs	0,0	0,0%	0,0	0,0%	-
TOTAL	5 521,0	100,0%	5 466,6	100,0%	-1,0%

Source: AGEA.

1. Les politiques de marché et la réforme de la PAC

A partir des années 90, l'Italie ainsi que tous les pays de l'Union Européenne, en raison du coût excessif de la politique du soutien adoptée jusqu'alors, des surplus de production et des orientations ressorties par les négociations multilatérales au sein de l'Organisation Mondiale du Commerce relatives à la libéralisation des marchés et à la révision des politiques agricoles, ont entrepris la réforme de la Politique Agricole Commune. On est passé d'une politique de soutien aux prix des produits et aux marchés, basée surtout sur la quantité produite, à une politique orientée vers un rééquilibrage socio-structurel.

Avec le régime de découplage, adopté dans les années 2000, les aides communautaires ne sont plus octroyées sur la base du type de culture pratiquée ou de la production, mais en fonction de la surface de l'exploitation destinée aux activités agricoles. Par conséquent, les aides sont distribuées indépendamment des choix de production effectués par les agriculteurs et les surfaces correspondantes peuvent être utilisées pour tout type d'activité agricole, à l'exception des cultures fruitières, maraîchères et de pommes de terre pour lesquelles il faut attendre 2008, année de l'application de la réforme de l'Organisation Commune de Marché de fruits et légumes.

Le modèle de découplage retenu consiste à attribuer des droits au paiement unique sur la base des paiements directs reçus par chaque agriculteur durant la période de référence prise en considération. Le paiement unique par exploitation est soumis au respect des normes environnementales et de qualité, au maintien des terres en bonnes conditions agricoles et environnementales, à la bonne santé des végétaux et au bien-être des animaux (éco-conditionnalité).

Un instrument obligatoire est également prévu dans le cadre de la réforme, il s'agit de la modulation, qui prévoit que chaque pays effectue une réduction progressive du montant des aides reçues par chaque exploitation à partir de 2005 jusqu'à 2012. La réduction est de 3 % la première année, 4 % la deuxième année et de 5 % à partir de la troisième année. La somme est retenue en faible partie par l'Etat tandis que la partie restante revient à l'Union qui la redistribue en fonction de critères objectifs, dont : le poids de la SAU, l'activité agricole, le PIB par tête.

En avril 2006, un deuxième paquet concernant les OCM méditerranéennes (huile d'olive, coton et tabac) et le houblon a suivi le premier. Pour ces productions, la réforme a été plus prudente sous certains aspects, et le principe de découplage plus atténué, pour tenir compte du fait qu'elles sont situées dans des zones relativement fragiles d'un point de vue socio-économique, dans lesquelles le maintien de l'activité agricole et de l'environnement rural sont des conditions essentielles au développement durable.

Pour contribuer à l'amélioration de la qualité de l'huile d'olive et des olives de tables, une partie de la dotation nationale (10 % au maximum) peut être destinée au financement de programmes de travail sur trois ans dans cet objectif, mis en place par les organisations du secteur.

En résumé, avec la réforme s'opère un transfert complet du soutien du produit fini (l'huile) au facteur de production (la plante). En effet, le montant de référence de l'aide sera calculé sur la base de la moyenne des paiements reçus par l'oléiculteur durant la période de référence 2000-2002 en fonction de la surface ayant généré ce montant.

La réforme radicale de l'OCM du secteur du sucre approuvée courant 2005 a fortement pénalisé la situation italienne. La réforme prévoit la réduction du prix de 36 % sur quatre ans à partir de 2006/2007, qui fera baisser le prix d'intervention de 631,9 à 404,5 €/tonne environ, et l'introduction des aides découplées. Les agriculteurs obtiendront, pour une période de 5 ans, une compensation moyenne de 64,2 % sur la réduction du prix, sous forme de paiement découplé, soumis au respect de normes de gestion environnementale et des terres, qui s'ajoutera au paiement unique par exploitation. Enfin, un régime de restructuration volontaire d'une durée de 4 ans est prévu pour les sucreries et les producteurs d'isoglucose et de sirop d'inuline de l'UE, comportant un paiement substantiel dégressif afin d'encourager la fermeture des fabriques et la renonciation aux quotas et en vue de faire face aux retombées sociales et environnementales du processus de restructuration. La réforme a pour but d'augmenter la compétitivité et l'orientation en fonction des impératifs du marché du secteur sucrier. Par ailleurs, un régime de restructuration volontaire sera mis en place pour inciter les producteurs moins compétitifs à abandonner le secteur. Les premiers effets de la réforme ont causé la fermeture de 13 sucreries sur les 19 existantes, étant donnée la baisse de production prévue, afin de développer et de rendre plus rentables les sucreries restantes, concentrées dans les régions plus productives.

Les politiques de valorisation de la qualité revêtent une importance croissante dans les orientations de politique agricole nationale. Les lignes de développement concernent essentiellement les productions biologiques qui représentent actuellement à peine plus de 10 % de la surface agricole utile. Le secteur des productions biologiques est en train de subir un développement considérable : l'on assiste d'une part à une concentration de la structure productive, la sortie du secteur des opérateurs de petites dimensions qui se sont convertis par pur intérêt économique découlant des financements, et d'autre part à un développement et une spécialisation des opérateurs commerciaux.

Par ailleurs, le développement des marques d'origine et de qualité des productions typiques italiennes est significatif. L'on compte en effet 155 reconnaissances de produits AOP (Appellation d'origine protégée) et IGP (indication géographique protégée) sur un total de 710 appellations inscrites. Il convient de noter que, sur une valeur à la consommation estimée à 9,2 millions d'euros, tendanciellement stationnaire durant ces dernières années, 85 % environ peut être ramené à 10 produits à peine, notamment les charcuteries et les fromages. Le problème qui s'est fait jour pour ce type de marques d'origine est que le signe distinctif n'est pas très clair pour le consommateur, de sorte que l'hétérogénéité du panier de produits Aop et Igp italiens le désoriente, avec le risque d'annuler l'avantage lié à l'appellation contrôlée.

Ces dernières années, l'activité législative de l'UE et de l'Italie en matière de sécurité alimentaire a été importante, avec pour objectif l'amélioration des normes sanitaires et d'hygiène le long de la filière agroalimentaire, et la restauration, de la confiance des consommateurs. Les différentes mesures adoptées concernent le contrôle de filière, la traçabilité de la chaîne alimentaire, la responsabilité du producteur, la capacité de mise en œuvre de mesures de protection rapides et efficaces en cas d'urgence sanitaire en tout point de la chaîne alimentaire, l'information du consommateur à travers un étiquetage des produits plus précis et la prise en compte de nouvelles problématiques, comme celles concernant les organismes génétiquement modifiés en adoptant le principe de précaution.

2. Les Politiques de développement rural et structurel

L'agriculture européenne est actuellement confrontée à des nouveaux défis : globalisation des échanges mondiaux, exigences qualitatives des consommateurs, élargissement de l'Union Européenne. Les changements touchent non seulement les marchés agricoles mais également les économies locales des zones rurales et l'équilibre socio-économique des régions européennes. L'avenir du secteur agricole est étroitement lié au développement équilibré du territoire rural, qui couvre 80 % du territoire européen. C'est pourquoi la Commission de l'UE confirme à partir des années 90 l'importance de l'approche territoriale, intersectorielle et intégrée et la nécessité plus affirmée de mettre en œuvre une politique de développement des zones rurales avec l'accompagnement de la réforme de la PAC des prix et des marchés.

La nouvelle politique de développement rural, devenue le « deuxième pilier » de la PAC, met l'accent sur le modèle agricole européen et vise à mettre en place un cadre cohérent et durable garantissant l'avenir des zones rurales et favorisant le maintien et la création d'emplois.

Il s'agit de favoriser un processus d'intégration verticale ou horizontale des différents secteurs de production d'un territoire donné afin d'accroître les potentialités de développement en mesure de concilier les intérêts économiques et le maintien de l'équilibre de l'environnement et du territoire. Ceci devrait permettre de maintenir, sur le territoire, des unités de production durables d'un point de vue économique, grâce à un processus de diversification des activités agricoles et rurales vers des services pour lesquels la demande des consommateurs augmente, tels que les services récréatifs, d'entretien du paysage, de soin du territoire, de revitalisation de traditions culturelles et gastronomiques permettant de garantir la vitalité des communautés locales. Les interventions principales s'adressent au développement de formes de regroupement pour la commercialisation des produits de qualité, le renouvellement et l'amélioration des villages et l'amélioration des infrastructures rurales, la diversification des activités du secteur agricole, l'activité de tourisme rural et la gestion des ressources hydriques.

Une nouveauté introduite par la nouvelle politique structurelle est représentée par les initiatives communautaires, c'est-à-dire les programmes cofinancés par le Fonds Structurel et dirigés à l'identification de solutions nouvelles à des problèmes spécifiques qui ont un impact très fort sur le territoire. Ces programmes se basent sur la complémentarité entre l'approche du bas et l'approche du haut à la programmation, sur la constitution de réseaux au niveau Européen et sur l'adoption de pratique

et la réalisation d'interventions surtout à caractère immatériel. Parmi ces Initiatives communautaires, l'on peut citer les programmes LEADER, qui, à travers un partenariat entre institutions publiques et opérateurs locaux, se gèrent avec l'approche du bas, des interventions de développement sur le territoire.

L'intervention dans le cadre de l'utilisation des fonds structurels pour le développement rural 2000-2006 se fait également sous forme d'aides à l'amélioration des conditions de transformation et de commercialisation des produits agroalimentaires. Les interventions éligibles aux aides concernent: la rationalisation et le développement du conditionnement, de la conservation, du traitement et de la transformation des produits agricoles et du recyclage des sous-produits, l'amélioration de la mise sur le marché et la rationalisation des circuits de commercialisation, l'application de nouvelles techniques de transformation, y compris le développement de nouveaux produits ou l'ouverture de nouveaux marchés avec un accent particulier sur la qualité agroalimentaire, le respect des normes en matière d'environnement, de santé publique, de bien-être des animaux et de sécurité au travail, et sur la promotion du développement rural.

Durant la période 2000-2006, les dépenses publiques réalisées en Italie dans le cadre des politiques de développement rural ont atteint 14,8 milliards d'euros, avec la composition suivante : interventions agro-environnementales 48 % du total, investissements dans les exploitations agricoles 12,7 %, amélioration des processus de transformation et de commercialisation des produits agricoles 6,4 %, reboisement 8,7 %, sylviculture 2,5 %, installation de jeunes agriculteurs 5,5 %, formation et préretraite 0,7 %.

En 2005, la Commission lance une proposition destinée à renforcer la politique de développement rural de l'Union et à en simplifier considérablement les modalités de mise en œuvre. La proposition augmentera les financements de l'Union à 27 à un total de 88.294 millions d'euros pour la période 2007-2013. Un instrument unique de financement et de programmation sera mis en place et permettra de simplifier la gestion et le contrôle de la nouvelle politique. Il en résultera une meilleure homogénéité, transparence et visibilité. Les États membres et les régions jouiront d'une plus grande liberté pour ce qui concerne la mise en œuvre des programmes.

Le développement rural n'est plus simplement une politique structurelle pour l'agriculture, mais un corps d'actions de programmations définies pour le territoire rural, intégrées dans les politiques de cohésion et de développement.

Le document qui définit les règles de la politique européenne pour la prochaine période de programmation 2007-2013 s'articule en 5 axes prioritaires :

- Axe I - Améliorer la compétitivité des secteurs agricole et forestier
- Axe II - Améliorer l'environnement et l'espace rural
- Axe III - Améliorer la qualité de vie et diversifier l'économie dans les zones rurales
- Axe IV - LEADER
- Axe V - Réseau rural national, c'est-à-dire un axe horizontal de support et de liaison (la nouvelle politique agricole sera financée par le Fonds européen agricole pour le développement rural FEADER)

Parmi les points les plus remarquables de la stratégie proposée, l'on peut citer le type d'approche reposant sur la coordination et l'intégration des différentes mesures pour renforcer l'efficacité des futures politiques tant au niveau de l'exploitation qu'au niveau du territoire. L'on note également une recherche d'intégration et de complémentarité avec les autres politiques nationales pour l'agriculture (contrats de filière, contrats de programme, politiques pour la qualité, recherche, etc.) et avec le premier pilier de la PAC et de la réforme des OCM.

La politique structurelle s'intéresse particulièrement à l'activité de remembrement qui, à travers l'application de nouveaux critères et de nouvelles modalités de mise en œuvre des interventions d'achat et de revente des terrains et la constitution d'une nouvelle structure organisationnelle pour la gestion des interventions de développement, a pour objectif de favoriser le transfert inter-génération et l'agrandissement des dimensions physiques de l'exploitation. Rappelons que la grandeur moyenne de la SAU par exploitation en Italie est de 7 hectares environ et que plus de 67 % des entrepreneurs agricole ont plus de 55 ans. Les mesures concernent l'encouragement à l'installation des jeunes agriculteurs, au moyen d'allègements fiscaux et d'aides directes à l'installation, et les interventions qui favorisent la mobilité des terres agricoles (encouragement à l'achat et à la vente, à la location, etc.).

3. Les Politiques agricoles nationales

On peut résumer la politique agricole nationale autour des trois lignes directrices stratégiques suivantes :

- Augmenter la compétitivité des exploitations agricoles et agroalimentaires dans le cadre d'une intégration progressive dans les rapports de filière.
- Valoriser les éléments traditionnels et la spécificité de l'agriculture dans sa multifonctionnalité (qualité du produit, protection du territoire et de l'environnement et du paysage, protection de la sécurité alimentaire du consommateur).
- Réformer l'administration publique en appliquant la subsidiarité horizontale, la concertation sociale et économique, l'intégration des différents niveaux de *gouvernance*, du niveau international au niveau local.

Les mesures de politique agricole nationale définies exclusivement dans le cadre du budget national du Ministère des politiques agricoles et forestières sur la base des documents de programmation financière annuels concernent les dépenses pour les opérations d'intervention dans les zones de montagne, le fonds de solidarité et les opérations de mise en valeur et d'irrigation. La mise en place du Plan national des interventions dans le secteur hydrique est particulièrement importante, celui-ci assure en effet les ressources des organismes gestionnaires de réseaux d'irrigation pour effectuer des investissements d'un montant de plus d'un milliard d'euros par l'intermédiaire de prêts à taux bonifié. Il convient de noter qu'environ 80 % des ressources hydriques est utilisé par l'agriculture et que l'axe principal de réflexion est la rationalisation de l'utilisation de ces ressources, les techniques d'irrigation et la programmation concertée des organismes gestionnaires.

Les aléas climatiques qui ont marqué ces dernières années, avec des répercussions sur les résultats économiques des agriculteurs, ont poussé le Gouvernement à réaliser un effort financier extraordinaire pour soutenir les revenus des agriculteurs. Des interventions ont en effet été menées pour limiter les dommages causés par les inondations et la sécheresse qui se sont abattues sur différentes régions italiennes. Simultanément, les modalités de révision des instruments normatifs de sécurité publique contre les catastrophes naturelles ont été définies, et prévoient un Fonds pour réduire les frais d'assurance et favoriser l'élargissement de la base d'assurance pour la garantie des risques agricoles et pour faciliter l'adoption de polices multirisques.

La loi d'orientation, appliquée en 2001, a introduit la notion d'entrepreneur agricole professionnel qui vient remplacer celle d'entrepreneur à titre principal. Il s'agit de sujets ayant des compétences et des connaissances agricoles qui dédient aux activités agricoles au moins 50 % de leur temps de travail et qui en tirent au moins 50 % de leur revenu global de travail. L'entrepreneur professionnel a droit aux allègements fiscaux en matière d'impôts indirects et de crédit prévus pour les agriculteurs à temps plein. La loi a également introduit la société agricole, qui doit mentionner « société agricole » dans sa dénomination et sa raison sociale et doit avoir pour objet social l'exercice exclusif de l'activité agricole.

La loi d'orientation, en plus de redéfinir la notion d'entrepreneur agricole, a élargi les activités qualifiées d'agricoles. Outre les activités traditionnelles de l'agriculture, sont ainsi prises en compte les activités de transformation, de vente directe et de prestations de service ayant un rapport direct avec l'agriculture et bénéficient des traitements fiscaux et de protection sociale du secteur agricole.

Le faible niveau de développement des formes d'intégration entre la phase de production et la phase de transformation et de commercialisation continue à être un facteur restrictif du système agroalimentaire italien. Pour y remédier, un nouvel instrument d'intervention a été introduit, le contrat de filière, destiné à favoriser l'intégration de la filière agroalimentaire et à renforcer les secteurs de production. Les contrats de filière seront institués et financés (à hauteur de 50 %) par le Ministère des politiques agricoles et forestières avec les opérateurs afin de réaliser des programmes d'investissement à caractère interprofessionnel, en accord avec les normes communautaires en matière d'aides de l'État. Cet instrument concerne toutes les filières, avec la participation de plusieurs sujets destinés principalement à des projets de promotion et de valorisation des produits et d'organisation de politiques commerciales. Un accent particulier est mis sur la promotion et le développement des secteurs agroalimentaires qui prévoient le libre regroupement d'entreprises articulé sur deux niveaux, le niveau territorial et le niveau fonctionnel, avec pour objectif la croissance du développement de zone et l'efficacité de l'organisation et de la production.

Références bibliographiques

- INEA, *Annuario dell'agricoltura italiana*, Roma, Anni vari
- INEA, *Rapporto sulle politiche agricole comunitarie*, 2006
- ISMEA, *IV Rapporto sull'industria alimentare*, Roma, 2006
- ISTAT – *Rapporto annuale*, Roma, 2004, 2006
- Ministero delle Politiche agricole e forestali - *Notiziario congiunturale dell'agricoltura*, Roma années différentes
- Ministero del Tesoro – *Relazione generale sulla situazione economica del Paese*, Roma, 2006
- Vieri S., Prestamburgo M., Marotta M. (a cura di), 2005. *L'agricoltura italiana. Sfide e prospettive di un settore vitale per l'economia della nazione*. INEA, Roma
- www.istat.it
- www.federalimentare.it
- www.inea.it
- www.ismea.it
- www.politicheagricole.it